

Les subsides

Le Nouveau parti démocratique prétendra que la question regarde les provinces mais c'est loin d'être une affaire purement provinciale. C'est une question de droit commun aussi ancienne que le système parlementaire. Maintenant que la Chambre, avec l'appui du Sénat et l'approbation de la Chambre des communes britannique, a voté la loi constitutionnelle de 1982, nous disposons d'un instrument pour obtenir le consentement des provinces et reconnaître qu'elles ont légitimement le droit de participer au processus de révision constitutionnelle selon la formule d'amendement, la formule équitable adoptée après de longs jours et de longs mois de consultation. La formule prévoit qu'au moins sept provinces pourront adopter un amendement proposé soit par une autre province soit par le gouvernement fédéral. Aucun amendement constitutionnel ne pourra être adopté à moins que sept provinces représentant plus de 50 p. 100 de la population canadienne, soient d'accord avec le gouvernement fédéral pour adopter ledit amendement.

Là où je veux en venir, c'est que, si les députés croient vraiment qu'il est important et impératif d'ajouter une disposition sur le droit de propriété dans notre loi constitutionnelle, rien ne les en empêche. Ils n'ont qu'à agir comme bon leur semble sans se soucier de la réaction du premier ministre de l'Ontario, de l'Alberta ou du Manitoba.

J'aimerais m'écarter brièvement du sujet et dire ce que, à mon avis, le concept de la propriété laisse sous-entendre. Il faut vraiment avoir quelque chose pour parler de propriété. Peu importe l'existence d'un bout de papier qui indique que ce quelque chose vous appartient. C'est quelque chose que le propriétaire, s'il veut le convertir en une autre sorte de bien, peut distribuer, vendre, échanger ou troquer. Le gouvernement trompe les Canadiens quand il leur parle de ces concepts de propriété en termes étatistes: notre société pétrolière, Petro-Canada, notre ligne aérienne, Air Canada, notre société Radio-Canada, notre CDIC. Nous ne sommes pas propriétaires simplement parce que le gouvernement dit qu'il fait preuve de générosité envers tous les Canadiens en accordant le droit de propriété d'une ressource à une société de la Couronne. Nous n'en sommes pas propriétaires si nous n'avons pas un morceau de papier ou un objet qui nous permet de faire un échange ou de négocier afin d'augmenter nos chances d'acquiescir nos propres ressources ou nos propres biens. Nous ne sommes pas propriétaires de Petro-Canada. Nous ne sommes pas propriétaires de la société Air Canada, même si elle a été refinancée moyennant quelque 600 millions de dollars. Le gouvernement a émis une quantité énorme d'actions à son propre nom, mais ces actions ne sont pas négociables et ne veulent rien dire puisque le gouvernement canadien était déjà propriétaire d'Air Canada. Les Canadiens n'ont aucun droit de propriété, ni non plus l'option de vendre la société s'ils le voulaient.

Évidemment, les intérêts communautaires en général nécessitent une forme de pouvoir supérieur, d'où les dispositions statutaires découlant des lois provinciales sur l'expropriation. Le gouvernement fédéral en particulier a souvent abusé de ses

pouvoirs d'expropriation. Il suffit de se rappeler les cas des terrains aux aéroports de Mirabel, de Vancouver et de Pickering. Dans ma circonscription, on a procédé à des expropriations afin de construire des digues. Lorsque le gouvernement a le droit d'exproprier, il est aussi habilité à demander à un évaluateur foncier de décider combien vaut une propriété; par la suite, le gouvernement peut s'entêter et retarder le règlement de l'affaire des années durant. Une cause dans ma circonscription est à l'étude depuis 25 ans parce que les propriétaires des terrains expropriés pour la construction d'un aéroport ne sont pas de bons libéraux. Le sénateur Arthur Laing et d'autres avaient beaucoup de propriétés dans cette région-là. Ces gens multiplient vainement les démarches devant les tribunaux pour contester une offre de \$5,000 pour leurs terres, une offre qui remonte à 1955. Les appels traînent parce que les tribunaux considèrent que ce n'est pas une question prioritaire.

Je prétends que nos tribunaux fédéraux et provinciaux, souvent à l'instigation condamnable des gouvernements, peuvent bloquer les modalités d'expropriation et faire en sorte que les citoyens ne puissent exercer leurs droits en exigeant ce qui leur est dû en vertu de la loi.

● (1240)

C'est donc une bonne raison pour faire entériner ces droits dans la Constitution. J'ai connu une personne de ma circonscription qui a perdu sa famille et son entreprise, pratiquement toute sa raison de vivre, qui a défié la police les armes à la main et combattu la municipalité pendant cinq ans parce qu'on l'avait expropriée, injustement d'ailleurs, comme la preuve devait en être faite plus tard. Jamais personne ne pourra redonner à cet homme sa femme et sa famille, la santé et tous les biens qu'il a perdus à cause de la façon arrogante et impitoyable avec laquelle les gouvernements ont exproprié sa terre pour construire une digue.

Il y a dans cet amendement, dans les lois et les déclarations provinciales sur les droits de la personne y compris celle de l'Alberta, des dispositions concernant ce type d'expropriations dans la mesure où elles sont exécutées dans un esprit de justice devant les tribunaux concernés, à supposer que les tribunaux soient là pour défendre tous les citoyens sans distinction. Prétendre que cet amendement empiéterait sur les pouvoirs du gouvernement, c'est esquiver le fond même de cette question et c'est un prétexte pour refuser d'admettre qu'au nom d'une certaine philosophie politique, on retire aux Canadiens le droit à la propriété et à la jouissance de leur propriété. Il faudrait tirer cette question au clair.

En ce qui a trait à la Colombie-Britannique, si vous me permettez de parler brièvement de cette question, le chef du Nouveau parti démocratique a défini clairement durant le débat constitutionnel la position du parti. Elle n'a pas changé à l'heure actuelle, même si un de ses amis, le premier ministre de la Saskatchewan, a été battu à plate couture lors des élections dans cette province, car les électeurs n'étaient pas d'accord avec lui sur cette question.